FIRST IMPRESSION

Febelgra
united in
graphics

édition

01

3
Édito

4
Tendances graphiques 2025

17
Procédure modernisée
en matière de TVA

8
Calendrier annuel RH

9
Voitures de société 2025

11
Commission paritaire:
risques et déontologie

12
Les Impressionneurs prennent la parole

14
PPWR : des règles d'emballage
plus strictes

17
Rétrospective :
PrintBar Bruxelles-Wallonie

18
Avantage membre : service collecte des
déchets dangeureux
Mise à jour conditions générales

19
La question du mois : impression des
certificats deconformité

20
Update chiffres

22
En bref

23
Focus sur le papier

FSC
www.fsc.org
MIXTE
Papier | Pour une gestion forestière responsable
FSC® C012419

First Impression est le bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl
www.febelgra.be
Suivez-nous sur les médias sociaux :

www.linkedin.com/company/febelgra
www.facebook.com/febelgra
www.instagram.com/febelgra

Rédaction Marisa Bortolin - Kelly Ciancimino - Kelly De Meuter - Yenka Oplinus - Jeroen Van Eetvelde - Marc Vandenbroucke
Adresse Febelgra asbl, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - T + 32 2 680 06 68 - info@febelgra.be
Impression Antilope De Bie Printing
E.R. Marc Vandenbroucke, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique asbl

ÉDITO

2025
Le message du Nouvel An du Président

Denis Geers – Président

Chers membres,

Tout d'abord, je tiens à vous souhaiter à toutes et tous **une heureuse et prospère nouvelle année** ainsi qu'une excellente santé. Que 2025 vous apporte des moments privilégiés, tant sur le plan personnel que professionnel, qui vous feront transcender les défis quotidiens.

En ce début de nouvelle année, il est également temps de nous tourner vers l'avenir et de voir ce que cette année nous réservera. La Banque nationale a publié ses prévisions économiques annuelles. Comme chacun le sait, l'industrie manufacturière n'a pas la vie facile. **Les réglementations et les coûts salariaux élevés** continuent de peser lourdement sur notre secteur et sur d'autres activités industrielles. Les restructurations récentes de plusieurs entreprises soulignent ces défis.

Néanmoins, la situation économique nous offre également des signaux positifs. **L'économie belge est en progression** avec une croissance annuelle de 1 % d'ici 2024. Cette évolution est principalement due à la force du secteur des services. Pour la période 2025-2027, la Banque nationale prévoit une croissance comprise entre 1,2 % et 1,4 %. En termes d'emploi, 90.000 nouveaux jobs devraient être créés au cours des trois prochaines années, malgré un récent ralentissement de la création d'emplois. Cependant, l'inflation reste plus élevée que souhaité et ne devrait pas descendre en dessous de 2 % avant 2026.

Pour notre secteur graphique, les perspectives sont mitigées. La stabilisation des ventes et de l'emploi reste un objectif important et, grâce à notre portefeuille de produits polyvalents, je suis convaincu que nous pouvons y parvenir. J'appelle chacun d'entre nous à affronter l'avenir avec **confiance et un esprit d'entreprise.**

Chez Febelgra, nous sommes toujours prêts à vous accompagner dans cette démarche. En 2025, nous continuerons de tout mettre en œuvre pour promouvoir les intérêts de notre secteur et renforcer nos membres. **Ensemble, nous pouvons construire une industrie graphique résiliente.**

Encore une fois, mes meilleurs vœux pour une année 2025 remplie de bonheur et de succès !

Avec mes plus sincères salutations,

Denis Geers

ACTUA

Design sans frontières en 2025

Le monde créatif s'affranchira (encore davantage) des traditions en 2025. Les limites seront repoussées et les règles disparaîtront, offrant aux designers une liberté créative sans précédent. De l'utilisation révolutionnaire de contenus générés par l'IA au retour des influences rétro revisitées avec une touche **moderne, cette année sera marquée par l'audace, l'expérimentation et des choix uniques.** Préparez-vous à une année où le design n'aura **plus de frontières.**

© Ahmed El-mahdy

1. Contenus générés par l'IA

Parler de graphisme sans évoquer l'IA devient désormais impossible. L'IA n'est plus un luxe, mais un outil indispensable. Que vous créiez des images hyperréalistes pour une campagne marketing, des visuels surréalistes et clairement manipulés pour un projet artistique, ou que vous l'utilisiez pour visualiser une idée, l'IA offre des possibilités illimitées. Utilisez des outils tels qu'Adobe Firefly, Midjourney ou DALL-E en tant qu'**assistant personnel** dans votre processus de création.

© Giacomo D'Ancona

2. Ajout de textures

Les textures restent populaires cette année et sont utilisées de plus en plus consciemment. Un effet granuleux n'est pas seulement utilisé comme un filtre sur une photo mais est désormais également intégré aux visuels, illustrations et typographies. Cet effet peut être utilisé pour créer des dégradés, du mouvement et de la texture, rendant le design plus **dynamique**. L'ajout de texture ajoute de la profondeur et du caractère, rend les designs plus tangibles et évoque un sentiment de nostalgie. Nous revenons à l'imperfection, voulons évoquer **la nostalgie**.

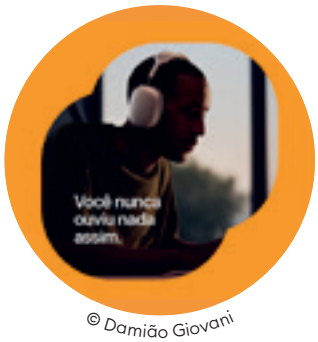

© Damião Giovani

3. Formes et cadres éclectiques

Les formes géométriques épurées cèdent la place à une liberté créative accrue. Les formes et cadres éclectiques sont utilisés partout : des découpes de photos aux éléments graphiques en passant par les imprimés. Cette tendance mélange **des formes inattendues**, créant des designs à la fois ludiques et raffinés.

La couleur Pantone de l'année 2025 est Mocha Mousse (Pantone 17-1230), une teinte marron douce et chaude qui évoque des sensations de confort et de luxe. Cette couleur reflète le désir de simplicité et de gourmandise.

PANTONE
17-1230 TCX
Mocha Mousse

© Jordan Jenkins

4. Le retour des polices avec empattements !

Les polices serif classiques retrouvent une nouvelle vie dans des mises en page en combinaison avec des éléments de design modernes. Mais il y a aussi de la place pour des variantes contemporaines. Un empattement ne doit pas nécessairement être symétrique et répétitif, nous jouons avec les formes, les tailles et les proportions. Une nouvelle version de la police serif classique se traduit par un fort impact visuel, à la fois **élégant et lisible.**

© Brand Brothers

5. Maximalisme minimaliste

Ou en d'autres termes, un **chaos structuré**. Cette tendance se marie autour de l'idée du 'plus c'est plus', où la richesse des détails et un certain degré de chaos se réunissent dans un design qui attire immédiatement l'attention. Derrière une première impression parfois écrasante, des éléments subtils émergent à mesure qu'on explore l'œuvre. Le style joue consciemment avec la complexité, ce qui est en même temps une invitation à regarder plus longtemps et à découvrir davantage. Le défi consiste à maintenir l'équilibre entre activité visuelle et attractivité.

© Adidas - Mercedes Bazan

6. Minimalisme maximaliste

Cette tendance redéfinit le minimalisme en mettant l'accent sur la puissance et l'impact. Au lieu d'une typographie fine et délicate et d'espaces blancs subtils, il s'agit de polices audacieuses qui remplissent tout le design et de palettes de couleurs qui se démarquent immédiatement. Le design ne murmure pas, mais crie avec des **éléments puissants**. En utilisant une typographie forte et audacieuse, vous mettez en valeur votre texte et avec un espace blanc efficace, vous créez un outil pour mettre en valeur votre message principal.

© Ze Do Motion

7. Où sont les pixels?

Autrefois évités, les pixels deviennent visibles et intentionnels. Ceci est de plus en plus utilisé en typographie, aux éléments graphiques et à la retouche photo. Ces pixels donnent au design un aspect technique, tandis qu'en même temps le flou procure une sensation de douceur. Le résultat est un équilibre entre clarté et flou subtil qui laisse place à l'interprétation. Cette tendance est une réponse aux excès d'informations et de détails du quotidien : nous souhaitons **revenir à la simplicité**, avec moins de détails.

© waykifood.com

8. Combinaisons de couleurs inattendues

Les palettes de couleurs complémentaires classiques sont de plus en plus délaissées. Les designs utilisent désormais des combinaisons de couleurs inattendues parfois discordantes au premier regard, mais efficaces. Pensez à des combinaisons qui semblent avoir été créées dans un magasin de bonbons : **lumineuses, audacieuses et accrocheuses.** Là où les combinaisons ton sur ton étaient autrefois la norme, nous voyons désormais des combinaisons de couleurs contrastées et 'illogiques' dans les images bicolores, par exemple. Les teintes fluo combinées à des tons neutres gagnent en popularité pour leur effet percutant.

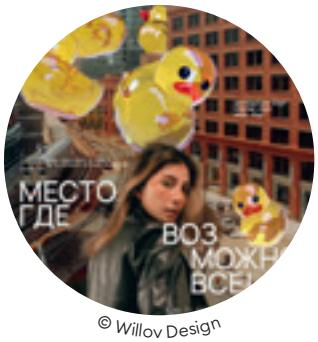

© Willov Design

10. Anti-Design

Ce style est un résumé des tendances précédentes qui rejette presque toutes les règles traditionnelles. Il mélange différents éléments tels que le pixel art, la photographie et les images surréalistes et joue avec des proportions et des perspectives qui ne semblent pas logiques. Il crée **une esthétique chaotique** et provocante souvent avec une approche ludique ou stimulante.
Des éléments délibérément inclinés ou mal placés donnent un aspect qui peut s'avérer gênant mais certainement intéressant. L'anti-design brise les règles et met en expression un style personnel et inattendu.

Sources : Pictochart, creatisimo, designerpeople et propre redaction.

© Rest Religion

CONCLUSION

Osez expérimenter et brisez les règles ! Mélangez des éléments incompatibles à première vue. En 2025, on se démarque avec une typographie audacieuse aux couleurs vives en passant par une abondance d'éléments visuels. Il ne s'agit pas de faire les choses 'correctement' mais bien de créer des designs qui redeviennent humains, ludiques et énergiques

La seule règle qui compte en 2025 c'est qu'il n'y en a pas. Tout ne tourne plus autour des règles déjà acquises mais plutôt sur les sentiments et l'émotion - la raison cède la place à la créativité.

FISCAL

Procédure modernisée en matière de TVA

À partir du 1er janvier 2025, une modernisation de la "chaîne TVA" entrera en vigueur. Cela signifie que la procédure pour les déclarations périodiques de TVA, les paiements de TVA, les contrôles et les remboursements de TVA vont changer.

Consultez la brochure du SPF Finances relative aux principaux changements:

Voici les principaux changements :

- **Prolongation des délais de dépôt et de paiement pour les déclarations trimestrielles :** les délais pour les assujettis effectuant des déclarations trimestrielles seront prolongés de 5 jours. Pour les déclarants trimestriels, la TVA doit être payée au plus tard le 25 du mois suivant la période déclarée, et le 20 pour les déclarants mensuels.
- **Introduction d'une déclaration de substitution :** À partir du 1er janvier 2025, l'administration de la TVA peut établir une déclaration de substitution si une déclaration de TVA n'a pas été déposée dans les trois mois suivant le délai. Le montant est alors basé sur le montant de TVA le plus élevé dû au cours des 12 derniers mois.
- **Amendes adaptées :** les amendes pour dépôt tardif ou non-dépôt, ainsi que pour non-paiement, seront modifiées à partir du 1er janvier 2025. Il est recommandé de payer votre TVA à temps, car tout retard de paiement entraîne immédiatement des intérêts de retard et une amende de la part des autorités fiscales. Utilisez le compte-provision pour effectuer des paiements anticipés.
- **Délai de réponse pour les demandes de renseignements :** À partir du 1er janvier 2025, les assujettis devront répondre par écrit aux demandes d'informations des autorités fiscales dans un délai d'un mois.
- **Suppression du compte courant :** Le compte courant actuel sera remplacé, à partir du 1er mai 2025, par le "Compte-provision TVA", qui sera plus simple et plus flexible à gérer via MyMinFin. Le "Compte spécial TVA" disparaîtra également.
- **Modification de la procédure de remboursement :** À partir du 1er janvier 2025, les remboursements de TVA ne pourront se faire que sur la base de votre déclaration périodique. Les remboursements des crédits de TVA des déclarations précédentes devront être effectués via une procédure distincte.
- **Possibilité de paiement par domiciliation :** À partir de 2026, il sera possible de payer la TVA par domiciliation plutôt que par virement manuel.
- **Changement de numéro de compte bancaire:** Attention : à partir du 1er mai 2025, les numéros de compte pour le paiement de la TVA changent :

  Numéro de compte pour le règlement des déclarations TVA ou alimentation du compte-provision : **BE41 6792 0036 4210**

  Numéro de compte pour les paiements une fois qu'un titre exécutoire est établi par le SPF Finances : **BE42 6792 0000 0054**

Des questions ? Contactez jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

SOCIAL

Calendrier annuel RH : Préparons-nous pour 2025

2024 venant de s'achever, nous pouvons démarrer cette nouvelle année, tous revigorés d'une belle énergie. Il est temps de sortir le calendrier annuel RH vierge et les listes de tâches à accomplir ! Nous remplissons déjà le mois de janvier avec les sujets en matière de droit social les plus actuels et définitifs. Ainsi, vous serez d'emblée bien préparé aux obligations récurrentes et au courant de ce qui se passe dans le domaine des ressources humaines.

TO DO

- [ ] Ajuster les compteurs de congés
  - Report des jours de vacances 2024
  - Jours de congé légaux
  - Jours de vacances extra-légaux (CP 130)
  - Deux jours fériés supplémentaires (CP 130)
  - Congé d'ancienneté (CP 130)
- [ ] Application de l'indexation salariale CP 200 aux salaires réels et barémiques
- [ ] Application de l'indexation salariale CP 130 aux salaires barémiques et à l'indemnité travail de nuit
- [ ] Application de l'indexation de l'indemnité de transport privé (CP 130)
- [ ] Lanceurs d'alerte : calcul du seuil

SAVIEZ-VOUS QU' ?

- À partir du **1er janvier 2025**, la carte de contrôle C3.2A pour le chômage temporaire devra être obligatoirement remplie par voie électronique, et qu'en tant qu'entreprise vous ne serez plus obligé de tenir un carnet de validation ?
- L'âge légal de la retraite passera à **66 ans** à partir du 1**er janvier 2025** ?
- **L'augmentation temporaire des cotisations patronales au complément d'entreprise, qui s'appliquait tant aux RCC** existants et qu'aux nouveaux au cours de la période 2023-2024, **expirera le 31 décembre 2024 ?** Cela signifie que le régime RCC sera à nouveau **moins coûteux** pour l'employeur à partir du **1er janvier 2025.**
- L'**obligation FLA** a été reportée au **1er avril 2025** ?

Voitures de société 2025 : Changements pour la cotisation de solidarité CO_2 et l'ATN

Les voitures de société restent un élément important du package salarial dans de nombreuses entreprises. Dans cette fiche d'information, nous vous informons au sujet des derniers changements concernant la cotisation de solidarité CO_2 et l'avantage de toute nature (ATN). Quel est l'impact de ces cotisations sur votre entreprise et votre personnel ? Et comment l'avantage de toute nature est-il calculé ? Nous vous énumérons les faits les plus marquants.

Scannez le code QR pour consulter la fiche d'information.

Des questions ? Contactez kelly.ciancimino@febelgra.be

Boostez votre **pouvoir d'achat** en 2025 !

Devenez client Monizze via Febelgra et on vous réserve une petite surprise !

Monizze, c'est votre partenaire pour les chèques-repas, éco, cadeau, sport et culture.
Le petit plus ? En tant que membre de Febelgra : ajoutez **GRATUITEMENT** le logo de votre entreprise sur les cartes **Monizze** de vos collaborateurs commandées avant fin février 2025.

Profitez également de tarifs avantageux et de solutions digitales simples.

Jusqu'à **2150 €** nets par an

Facile et pratique

Avantages fiscaux pour les employeurs et salariés

Idéal pour les **indépendants** en société

Vous souhaitez comparer votre contrat actuel ? Nous le faisons gratuitement.

Prêt à vous lancer en beauté en 2025 ?
Contactez-nous via **partner@monizze.be** ou votre représentant Febelgra.

monizze.be

Up Monizze

SOCIAL

La commission paritaire: risques et déontologie

Nous avons déjà abordé ce sujet dans notre édition du First Impression en janvier 2024. Plus précisément, le fait que certaines entreprises ayant des activités graphiques suivent, pour une raison ou une autre, une commission paritaire différente que la CP 130 (industrie de l'imprimerie). Il s'agit par exemple de la CP 100 (CP auxiliaire pour les travailleurs) ou de la CP 120 (industrie textile) En raison des risques et du fait de concurrence déloyale qui peuvent y être associés, nous souhaitons réitérer ce message.

Champ d'application de la CP 130
La Commission paritaire de l'industrie de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux a été fondée en 1974 et est compétente pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et de leurs employeurs, à savoir :

1. *Les entreprises exerçant un ou plusieurs modes de composition et/ou d'impression tels que la typographie, la lithographie, l'offset, l'héliogravure, la phototypie, la flexographie, la photocopie, la sérigraphie, au pochoir ou silk-screen, l'impression sur métal, verre (à l'exception de la décoration du verre creux), matières plastiques, tissus et tout autre support ;*
2. *Les entreprises dont l'activité consiste en différents travaux de finition des produits ainsi fabriqués ;*
3. *Les entreprises de fabrication de clicherie, de fonderie, de galvanoplastie, de reliure, de brochage et façonnage, de reproduction photomécanique sous diverses formes et de fabrication de clichés de tous types, y compris, entre autres, ceux en plastique, en caoutchouc et en linoléum. (AR du 01.07.1974)*

Les entreprises dont l'activité principale[1] appartient à l'une des activités ci-dessus entrent donc dans le champ d'application de la CP 130.

Qu'en est-il pour la CP 100 ?
La Commission paritaire auxiliaire des travailleurs est compétente pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs, à savoir pour les travailleurs effectuant principalement des travaux manuels et qui ne relèvent ni d'une commission paritaire particulière, ni de la commission paritaire auxiliaire pour le secteur non marchand, et pour leurs employeurs. Cette CP constitue donc une catégorie résiduelle.

Les entreprises qui exercent principalement des activités d'impression ne peuvent donc pas relever de cette (autre) CP. En outre, compte tenu des différentes conditions d'emploi et des différentes cotisations sociales, ce fait constitue également un cas de concurrence déloyale au sein du secteur graphique. En effet, l'emploi d'un travailleur de la CP 130 est nettement plus coûteux que dans la CP 100. À long terme, cela ne profite à personne.

Inspections et risques
Febelgra a été informée à plusieurs reprises (via les employeurs, les syndicats et le SPF ETCS) du fait que certaines entreprises étaient classées à tort sous la CP 100 ou sous une autre. Certaines d'entre elles viennent d'être créées et pourraient avoir été mal informées par leur secrétariat social ou d'autres organismes.

Si l'Inspection du travail ou l'Inspection de la sécurité sociale (toutes deux compétentes en la matière) constatent qu'une entreprise suit une commission paritaire qui est incorrecte, une régularisation rétroactive est souvent imposée. Dans ce cas, cela signifie essentiellement que les salaires, les indemnités complémentaires et les cotisations sociales doivent être régularisés rétroactivement pour une période de 3 ans.

En fonction du nombre de travailleurs employés, plane une épée de Damoclès qui peut coûter plusieurs dizaines, voire centaines de milliers d'euros. Un risque à éviter absolument !

C'est pourquoi chaque entrepreneur devrait prendre un moment pour réfléchir à ce fait et, si nécessaire, procéder spontanément aux ajustements nécessaires afin d'éviter une régularisation drastique. Febelgra peut également vous fournir les conseils nécessaires à cet égard.

Des questions ? Contactez marc.vandenbroucke@febelgra.be

1 L'activité principale est l'activité économique à laquelle est consacrée la plus grande partie du temps de travail ou à laquelle est employé la plupart du personnel. Le chiffre d'affaires des sous-activités peut également être pris en compte.

LES IMPRESSIONNEURS

Les Impressionneurs prennent la parole

Quels meilleurs ambassadeurs que nos Impressionneurs en personne pour parler de la puissance du secteur graphique ? Ces professionnels motivés se donnent chaque jour à fond pour donner le meilleur d'eux-mêmes.
Afin de mettre leurs récits sous les feux des projecteurs, nous sommes allés à la rencontre de nos membres et avons discuté avec leurs collaborateurs qui nous ont parlé à leur tour avec fierté de leur travail.

Ces témoignages ont été rassemblés dans une série de vidéos dynamiques dans lesquelles nous mettons l'accent sur des thèmes tels que la durabilité, les magnifiques produits finis réalisés chaque jour ainsi que la valeur de l'apprentissage sur le lieu de travail. Nos collaborateurs soulignent non seulement les aspects positifs de la profession, mais également l'environnement de travail attrayant et les excellentes conditions qui leurs sont offertes.

Nous lancerons les vidéos une par une à partir dès ce mois-ci et les partagerons bien entendu également avec vous. Vous pouvez les utiliser sur votre propre site web et sur vos réseaux sociaux pour contribuer à l'image de notre secteur. Ensemble, montrons tout ce que l'industrie graphique a à offrir.

Un aperçu de nos Impressionneurs :

"C'est travailler dans une ambiance familiale où votre travail est apprécié"

Maxim, assistant-imprimeur

"Dans ce secteur, on apprend énormément grâce à ses collègues en très peu de temps"

Ikrame, finisseuse

"J'aime le travail de précision et la responsabilité qui en découle"

Sharon, opératrice

"Le papier, les encres, les textures : c'est l'artisanat à l'état pur"

Christophe, chef d'atelier

Nous devons prendre soin de notre planète et je suis fier que nous y contribuions"

Ivan, imprimeur

MILIEU

PPWR : des règles d'emballage plus strictes pour moins de déchets

Les déchets d'emballages augmentent chaque année dans l'Union européenne. La nouvelle législation introduit des règles plus strictes, axées sur la circularité, et remplacera l'actuelle directive de 1994 relative aux emballages (PPWR).

Les États membres doivent réduire les déchets d'emballages par habitant (par rapport à 2018) d'au moins :

5% d'ici 2030,
10% d'ici 2035,
15% d'ici 2040.

Objectif

Le règlement sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR) introduit des règles plus strictes concernant les emballages et les déchets d'emballages dans l'Union européenne (UE). L'objectif est de réduire la production de déchets d'emballages, de promouvoir une économie circulaire et d'harmoniser les réglementations au sein de l'UE.

Ce règlement vise principalement à rendre les emballages plus durables en favorisant la circularité, le recyclage et la réutilisation. Les emballages utilisés dans le commerce électronique sont explicitement mentionnés, mais les règles s'appliquent à tous les types d'emballages, quel que soit le matériau.

Le règlement, qui devrait entrer en vigueur en 2026, impose des exigences telles que l'utilisation d'emballages en mono-matériau, de matériaux recyclés et la limitation des espaces inutiles dans les emballages. Les entreprises et les fabricants d'emballages doivent se préparer dès maintenant en adaptant leurs produits à ces futures règles.

Principales innovations

Minimisation des emballages superflus
Les emballages doivent être aussi légers et compacts que possible d'ici 2030, en interdisant les doubles parois, les faux fonds et les couches supplémentaires.

Réutilisabilité
Les emballages deviendront réutilisables, rechargeables et retournables, avec des objectifs visant à promouvoir ces pratiques.

Recyclage
À partir de 2030, seuls les emballages écologiquement recyclables seront autorisés sur le marché, avec des objectifs de 85 % pour le papier/carton et 55 % pour le plastique. Cela suppose une conception adaptée au recyclage et une amélioration de la collecte.

Étiquetage
De nouvelles exigences en matière d'étiquetage aideront les consommateurs à trier correctement et fourniront des informations sur la réutilisation et le recyclage, avec des classes de performance A, B ou C. Les emballages et les autocollants apposés sur les fruits et légumes devront être compostables.

Responsabilité des producteurs
Les producteurs seront responsables du cycle de vie de leurs emballages. Ils devront s'inscrire dans un registre national, contribuer financièrement à la gestion des déchets et prendre des mesures pour réduire les emballages, les rendre recyclables et favoriser leur réutilisation.

Autres dispositions
Certains emballages jetables seront interdits et un système de consigne sera instauré. Le règlement s'attaquera aux substances nocives, telles que les PFAS, et inclura des

règles pour les achats publics écologiques.

Impact pour les fabricants et les imprimeurs d'emballages

Le PPWR exige que vous, en tant qu'imprimeur d'emballages, adaptiez la conception et les choix de matériaux, par exemple en produisant des emballages plus efficaces avec moins de matériaux. L'utilisation de matériaux durables, de conceptions circulaires et d'encres/revêtements favorisant le recyclage devient obligatoires. Cela pourrait entraîner des coûts et des investissements plus élevés dans de nouvelles technologies, ainsi que des exigences de conformité plus strictes. Il est essentiel de mettre en œuvre ces changements à temps pour rester compétitif et conforme tout en adoptant des conceptions circulaires et des processus de production respectueux de l'environnement.

Phase législative

Le PPWR a été approuvé par le Parlement européen fin novembre (2024). La publication officielle est prévue pour fin janvier 2025. Cela fournira une chronologie définitive pour l'entrée en vigueur (mi-2026).

Des questions ? Contactez jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

Déchets d'emballage dans l'UE

En kilogrammes par habitant

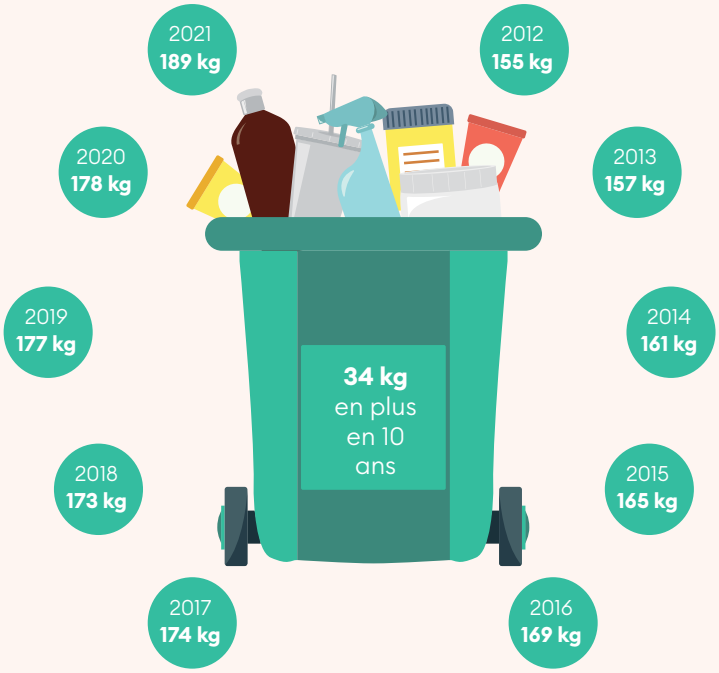

DANS LE MONDE DE L'IMAGE DE MARQUE, LA CRÉATIVITÉ EST LA SEULE FAÇON DE SE DÉMARQUER SUR UN MARCHÉ SATURÉ.

Chez Winter & Company, nous sommes conscients de l'importance capitale de la première impression. C'est pourquoi nous proposons une large gamme de matières d'habillage qui permettent aux marques d'exprimer leur propre identité grâce à des couleurs spéciales, des matières diverses et variées, et des touchers uniques.

Vous souhaitez vous laisser inspirer par notre magnifique collection ?
Contactez Mieke Hellyn à l'adresse miekehellyn@winter-company.nl
Ou appelez le +32 497 58 03 51 pour un rendez-vous sans engagement.

RÉTROSPECTIVE D'ÉVÉNEMENTS

PrintBar Bruxelles -Wallonie

Une soirée placée sous le signe de la convivialité et du savoir faire

Le 28 novembre, le PrintBar Bruxelles Wallonie s'est rendu à The Owl Distillery, producteur de whisky Single Malt 100 % belge.

Nous avons plongé au cœur de cette authentique distillerie dans le monde du savoir-faire et avons découvert le processus de production de ce whisky primé fabriqué à base d'orge de la Hesbaye. Bien entendu, il ne fallait en aucun cas manquer la dégustation. Sous la direction d'un connaisseur, les saveurs et les arômes subtils du whisky belge ont été explorés sous tous ses angles. Sa passion pour la qualité de ce produit exceptionnel était palpable à chaque étape du processus, du grain jusque dans le verre.

Nous avons terminé la soirée par un agréable Walking dîner, au cours duquel les sympathiques collègues du secteur graphique ont eu l'occasion d'échanger des idées et de nouer de nouvelles relations.

C'était le dernier PrintBar de la saison 2024, mais la prochaine édition est déjà en plein préparatifs !

AVANTAGE MEMBRE

SERVICE COLLECTE DES DÉCHETS DANGEUREUX

Planifiez votre collecte SCDD avant le changement de tarif

Comme chaque année, les tarifs de collecte des déchets graphiques dangereux via Sarpi Veolia seront mis à jour. Afin de bénéficier des tarifs en vigueur, nous vous conseillons de programmer vos collectes avant le 1er février 2025. Après cette date, les tarifs augmenteront en raison de l'augmentation des coûts de traitement et de transport.

Vous n'êtes pas encore membre SCDD ?
Vous n'utilisez pas encore ce service et vous souhaitez une collecte rapide, légale et rentable de vos déchets graphiques dangereux ? Notre collaboration vous propose une solution adaptée à votre entreprise, qu'elle soit petite ou grande :

- Une solution spécifique pour chaque type de déchet, quelle que soit la quantité ;
- Répond aux exigences environnementales les plus strictes ;
- Fréquence de collecte flexible ;
- Possibilité de louer ou d'acheter des conteneurs ;
- Un tarif préférentiel pour les membres de Febelgra.

Des questions ? Contactez marisa.bortolin@febelgra.be

Comment planifier votre collecte ?

Contacter Anita notre personne attitrée chez Sarpi-Veolia pour les membres SCDD Febelgra

be.sarpi.spocplus.all@veolia.com
+32 (0)2 887 61 14

JURIDIQUE

Mise à jour de nos conditions générales de vente

À partir du 1er janvier 2025, la législation en matière de responsabilité extracontractuelle va changer. Cela signifie qu'à l'avenir, les clients pourront tenir non seulement la partie avec laquelle ils ont conclu un contrat, mais également les sous-traitants, les employés et les administrateurs directement responsables, en cas d'exécution défectueuse d'une mission.

Afin de vous protéger, ainsi que vos auxiliaires (comme les sous-traitants et les employés), nous avons adapté nos conditions générales.

Comment utiliser correctement vos conditions générales pour qu'elles soient valables ?

- Utilisez toujours la version la plus récente de nos conditions générales de vente ;
- Assurez-vous de les communiquer effectivement à votre client ;
- Avant l'exécution de la mission ;
- Et que votre client les accepte effectivement avant de début de la mise en œuvre de la mission.

Consultez la dernière version de nos conditions générales sur notre site web.

LA QUESTION DU MOIS

Qui est autorisé à imprimer des certificats de conformité ?

Le certificat de conformité (COC) est un document officiel qui confirme qu'un véhicule est conforme aux réglementations techniques et légales applicables au sein de l'UE. Ce document officiel contient entre autres le numéro d'immatriculation du véhicule ainsi que les caractéristiques techniques du véhicule.

Il n'est pas nécessaire d'être un imprimeur agréé pour imprimer ce type de document, comme c'est le cas pour les lettres de voiture CMR, les reçus TVA et les carnets de reçus des titulaires de professions libérales.

En tant qu'imprimeur, vous pouvez imprimer des certificats de conformité, mais vous n'êtes pas autorisé à les délivrer vous-même. L'établissement et la délivrance du certificat sont réservées au constructeur ou à un organisme agréé, après avoir vérifié que le véhicule est conforme à la réglementation en vigueur.

Vous pouvez donc imprimer le certificat de conformité à la demande des constructeurs ou des autorités, mais vous ne pouvez le faire qu'après l'approbation officielle du certificat. Le processus d'impression est strictement contrôlé afin d'éviter toute fraude ou abus. Cela signifie que le certificat de conformité contient souvent des éléments de sécurité, tels que des filigranes ou des encres spécifiques, afin d'éviter toute falsification.

Des questions ? Contactez jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

SALAIRES ET INDICES

update **chiffres**

	Indice santé	Indice lissé
fév 24	130,95	127,21
mar 24	131,75	127,99
avr 24	130,85	128,32
mai 24	131,42	128,62
juin 24	131,92	128,86
juil 24	132,84	129,12
août 24	132,94	129,63
sep 24	132,41	129,88
oct 24	132,96	130,13
nov 24	133,22	130,22

Ouvriers CP 130

Le disque de stabilisation de 130,27 n'a pas été dépassé en novembre. Par conséquent, les salaires barémiques n'ont **pas** été indexés.

Selon les prévisions du Bureau fédéral du Plan, le disque de stabilisation sera dépassé en décembre 2024, ce qui entraînera une indexation des salaires barémiques en janvier 2025.

Employés CP 200

Les salaires réels seront indexés le 1er janvier 2025 selon la formule suivante : la moyenne arithmétique des indices de novembre/décembre 2024 divisée par la moyenne de novembre/décembre 2023.

La prévision du pourcentage d'indexation au **01.01.2025** s'élève à **3,52%**.

Pourcentages onss au 01.10.2024

	OUVRIERS			EMPLOYÉS		
	Entreprise 1	**Entreprise 2**	**Entreprise 3**	**Entreprise 1**	**Entreprise 2**	**Entreprise 3**
	<10 trav	**10-19 trav**	**≥ 20 trav**	**<10 trav**	**10-19 trav**	**≥ 20 trav**
Montants de base	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88
Montants divers	10,97	12,66	12,72	5,40	7,09	7,15
Fonds de sécurité d'existence	1,46	1,76	1,76	0,23	0,23	0,23
Total montants employeur	**32,31**	**34,30**	**34,36**	**25,51**	**27,20**	**27,26**

Le paiement unique pour les vacances annuelles n'est pas repris dans ce tableau.

Charges sociales ouvriers (CP130)

à partir du 01.04.2024	**1 ÉQUIPE**		**2 ÉQUIPES**		**3 ÉQUIPES**	
	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,2066	20,66%	1,2987	29,87%	1,5070	50,70%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0243	2,43%	0,0251	2,51%	0,0251	2,51%
Charges sociales	1,5293	52,93%	1,5293	52,93%	1,5293	52,93%
Charges sociales salariales	**1,8696**	**86,96%**	**2,0112**	**101,12%**	**2,3298**	**132,98%**

Calcul basé sur une entreprise de > 20 travailleurs et de classe salariale XIV. Il est tenu compte du non-versement du prélèvement anticipé de 22,80% pour travail en équipes.

Charges sociales employés (CP 200)

à partir du 01.07.2024	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,2703	27,03%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0906	9,06%
Charges sociales	1,3095	30,95%
Charges sociales salariales	**1,7537**	**75,37%**

Il n'est pas tenu compte de la diminution structurelle des charges, des éco-chèques d'un montant de 250,00 EUR (employé à temps-plein) et la prime de 250 EUR (introduction en 2016).

Indice salarial*

Année	Date	Index
2024	01.04.2024	208,47
	01.01.2024	204,43
2023	01.02.2023	202,89
2022	01.12.2022	198,96
	01.10.2022	195,10
	01.08.2022	191,33
	01.05.2022	187,63
	01.02.2022	183,99
	01.01.2022	180,43
2021	01.12.2021	179,82
	01.08.2021	176,34
	01.04.2021	172,93

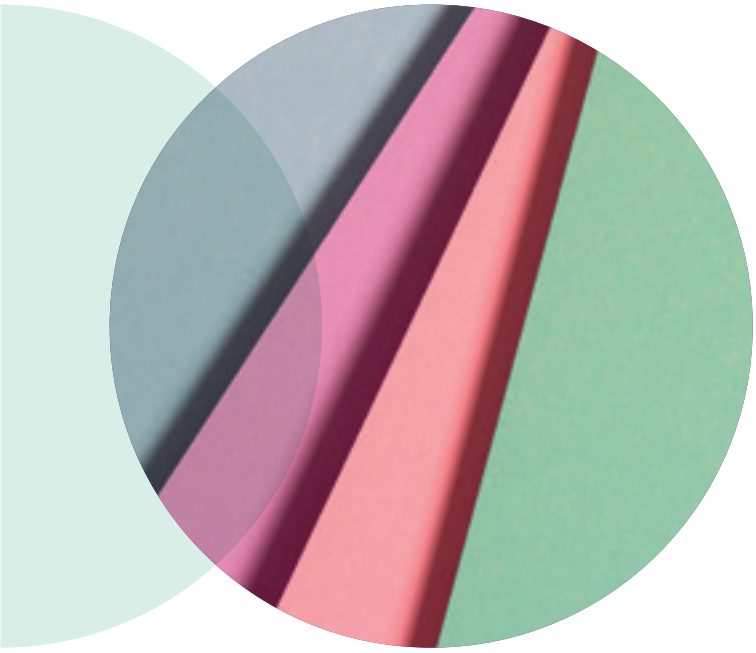

*Evolution du coût salarial horaire sur la base du coût salarial horaire en janvier 1993 (€ 18,8878 et indice salarial 100). Le calcul se base sur la catégorie salariale 14.

Indices papier

Date	Offset sans bois	Maco sans bois	Maco avec bois	Maco hh LWC offset 60g	Maco hh SC offset 56g (A)
30.11.2024	359,81	360,15	367,10	355,59	378,60
31.10.2024	359,81	361,02	367,10	355,59	378,60
30.09.2024	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
31.08.2024	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
31.08.2024	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
31.07.2024	361,54	366,26	366,65	354,70	378,60
30.06.2024	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
31.05.2024	361,54	364,51	367,10	355,59	378,60
30.04.2024	361,54	364,51	367,10	355,59	378,60
31.03.2024	361,54	364,51	369,57	357,82	381,32
29.02.2024	356,36	356,64	369,57	357,82	381,32
31.01.2024	354,63	354,89	366,85	357,82	375,88
31.12.2023	358,08	358,39	380,82	366,71	394,94
30.11.2023	362,39	361,89	382,19	366,71	397,67

L'indice papier exprime l'évolution des prix du papier, une des principales matières premières de l'industrie graphique. Des indices sont calculés pour le papier Offset sans bois, Maco sans bois et Maco avec bois. La période de référence est les prix au 01.01.1973. Les indices des prix du papier ont été portés à 100 à cette date.
Vous trouverez les chiffres les plus récents sur notre site www.febelgra.be sous Services / Commercial / Etiquette SMI.
Les auteurs, la rédaction et l'éditeur veillent à la véracité des informations publiées, pour lesquelles leur responsabilité ne peut être engagée.

EN BREF

Intergraf's Young Talent Award '25

Les inscriptions pour le 'Young Talent Award 2025' de la fédération européenne du secteur Intergraf sont ouvertes. Cette année, tout tourne autour d'une question d'actualité : "Comment les imprimeries peuvent-elles attirer les jeunes professionnels et les enthousiasmer pour une carrière dans le secteur graphique ?"

Depuis 2017, le Young Talent Award d'Intergraf offre une plateforme permettant à la prochaine génération de professionnels de l'impression de partager leurs idées avec l'industrie. Chaque année, la candidature la plus surprenante est sélectionnée par un jury d'experts et le gagnant remporte un prix de € 3000. Plus d'informations :

La Présidence de Febelgra

Notre président, M. Denis Geers, dirige l'organe d'administration de Febelgra depuis plus de six ans. Sous sa direction, la fédération s'est modernisée et un nombre d'initiatives ont été lancées dans le but de promouvoir davantage notre secteur.

Lors de la dernière Assemblée Générale, la durée maximale du mandat de présidence a été prolongée de six à dix ans, étant donné qu'aucun successeur n'était disponible au sein de l'organe d'administration à ce moment-là. La présidence exige évidemment un engagement considérable, mais elle offre également la fierté et la satisfaction d'agir en tant que représentant de notre cher secteur graphique.

Dans un souci de continuité, le président actuel a prolongé son mandat, mais il souhaite désormais le mettre à la disposition d'autres candidats. C'est pourquoi nous lançons un appel aux membres de Febelgra qui se sentent motivés pour assumer ce rôle.

Les changements au sein du conseil d'administration et de la présidence sont formellement confirmés chaque année lors de l'Assemblée Générale. La prochaine Assemblée Générale est prévue pour le 19 juin 2025. Les membres intéressés peuvent poser leur candidature en toute discrétion auprès de Marc Vandenbroucke par mail marc.vandenbroucke@febelgra.be ou par téléphone au 0479/65.67.13.

Nous vous remercions d'avance pour l'intérêt que vous nous portez. La nomination finale sera prise par le conseil d'administration de Febelgra. Nous attendons avec impatience des candidats qui souhaitent assumer la présidence avec passion et vision.

De fiers membres repérés !

Avez-vous bien reçu nos vœux pour la nouvelle année ainsi que l'autocollant membre Febelgra ? Apposez-le donc à votre fenêtre ou à votre porte et montrez à vos clients votre professionnalisme et votre passion pour l'industrie graphique. Vous n'avez pas reçu l'autocollant ou vous avez besoin d'un exemplaire supplémentaire ? Pas de problème ! Faites-le nous savoir à l'adresse info@febelgra.be et nous vous enverrons un autocollant supplémentaire avec grand plaisir.

FOCUS SUR LE PAPIER

PAPYRUS

Bindakote Colours est un carton castcoated une face qui se distingue par son recto extrêmement brillant et couché dans des couleurs vives (comme le rouge et le noir) ou dans des finitions métalliques luxueuses (or et argent). Le verso est blanc et non-couché, ce qui en fait un choix idéal pour diverses applications créatives et commerciales telles que les emballages, les étiquettes, les cartes et les couvertures. C'est un carton de haute qualité qui garantit une apparence premium et des résultats d'impression exceptionnels.

BalanceSilk® garantit une blancheur inégalée et d'excellentes propriétés d'impression pour un papier 100 % recyclé. Cette qualité de papier répond aux exigences techniques les plus élevées, est synonyme de durabilité écologique et est certifié FSC® recycled. BalanceSilk® a une surface satinée et est disponible dans des grammages de 90 à 350 g/m².

Pour plus d'informations et la gamme complète rendez-vous sur notre boutique en ligne via ce code QR ou contactez votre interlocuteur habituel chez Papyrus : +32 2 529 85 22.

First impression a été réalisée sur du **Balance silk 130 g/m²** (intérieur) et du **Bindakote metallic silver 250 g/m²** (couverture).

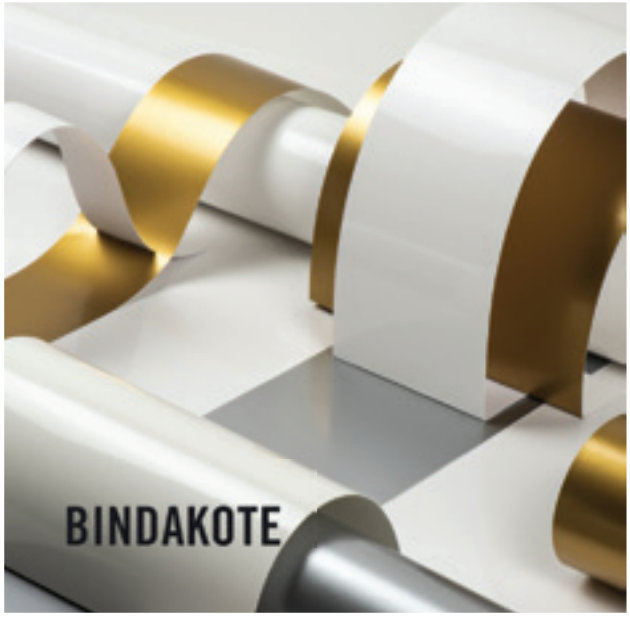

Let's
create,
inspire,
print,
sparkle,
unite in
2025